

DÉPARTEMENT  
DU TERRITOIRE DE BELFORT

MAIRIE de BOTANS  
90400

Tél : 03 84 21 54 12  
[secretariat@mairie-botans.com](mailto:secretariat@mairie-botans.com)



## Compte-rendu de réunion

**Conseil Municipal  
du 17 décembre 2018  
à 20h00**

**Présents :** Mmes Marie-Laure FRIEZ – Séverine HENRY  
MM. Frédéric BLANC - François DIOGUARDI - Patrick MUTSCHLER - Pascal PORTIER- Alex THOMAS - Régis VASSELET.

**Absent excusé ayant donné procuration:** M. Jean-Pierre DEMARCHE à M. Pascal PORTIER.

**Secrétaire de séance :** M. Frédéric BLANC.

### Approbation de la dernière réunion du Conseil Municipal du 12 novembre 2018

Madame le Maire apporte 2 précisions par rapport au compte rendu de la réunion du 12 novembre 2018 pour les 2 points suivants :

- Bois : tarifs 2019 pour l'affouage : ce sont 13 (et non pas 11) affouagistes qui se sont inscrits pour la prochaine saison.
- **Décision Modificative :** Projet de Mise en sécurité de la traversée du village (dépassement) : il n'y a pas lieu de prendre une Décision modificative vu que le chapitre concerné n'est pas en dépassement budgétaire.

Le compte rendu de la réunion du 21 septembre 2018 est adopté par 7 voix POUR et 2 abstentions par les membres présents du Conseil Municipal.

### Achat des parcelles de bois cadastrées A1 et A2 par la Commune

Madame le Maire propose de saisir l'opportunité d'acheter deux parcelles de bois, cadastrées A1 (8863 m<sup>2</sup>) et A2 (5959 m<sup>2</sup>), à Monsieur Gérard Jacquemin pour la somme de 6000 € TTC.

Cette opération permet d'enrichir le domaine forestier de la Commune amenuisé par l'implantation de l'échangeur A36/RN1019.

Monsieur Frédéric Blanc, adjoint rappelle que, par délibération en date du 12 novembre 2018, le Conseil Municipal s'est engagé dans l'installation d'un réseau de parcelles d'avenir en forêt communale afin de tester de nouvelles essences plus adaptées au changement climatique sur une des 2 parcelles.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'achat des parcelles A1 et A2 pour la somme de 6000 € TTC,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférant,
- **PREVOIT** d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2019

## Échange de la parcelle ZB214 avec la parcelle ZB216

Madame le Maire rappelle l'historique des parcelles ZB 216 et ZB 214 :

Dans une délibération en date du 10 septembre 2007, le Conseil Municipal a décidé d'effectuer les transactions immobilières suivantes :

- Acquisition de la parcelle ZB 139p, d'une superficie de 0a 14ca, pour un euro symbolique à M. et Mme BITSCHNAU,
- Vente de la parcelle ZB DP (domaine public), d'une superficie de 0a 04ca, pour un euro symbolique à la copropriété du 26 et 28 Grande rue.

A ce jour :

- La parcelle anciennement cadastrée ZB 139p est cadastrée ZB 216,
- La parcelle anciennement cadastrée ZB DP est cadastrée ZB 214,
- La parcelle ZB 216 appartient toujours à M. Serge BITSCHNAU,
- La parcelle ZB 214 appartient toujours à la Commune de BOTANS.

Madame le Maire propose d'entériner les décisions prises le 10 septembre 2007 par un acte administratif qui sera signé par M. Régis VASSELET, premier adjoint.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'échange de la parcelle ZB 216 contre la parcelle ZB 214,
- **AUTORISE** Monsieur Régis VASSELET à signer l'acte administratif s'y afférant..

## Stérilisation de 5 chats errants

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que 5 chats errants ont été recensés au 28 Grande rue et qu'il conviendrait de les faire stériliser.

La fondation "30 Millions d'Amis" propose une aide à hauteur de 80 € pour une ovariectomie et identification par femelle et 60 € pour une castration et identification par mâle.

En contrepartie, la Commune de BOTANS s'engagerait à verser à la Fondation "30 Millions d'Amis" une participation, sous forme d'acompte, à hauteur de 50 % soit 175 € TTC.

Madame le Maire précise qu'une convention doit être signée avec la fondation "30 Millions d'Amis" afin d'engager le processus de stérilisation.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** la stérilisation des 5 chats errants recensés,
- **VALIDE** le coût engendré par cette opération ainsi que la participation à hauteur de 50 % à la fondation "30 Millions d'Amis", soit 175 € TTC,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec la fondation "30 Millions d'Amis".

## Tarifs de location de la salle des fêtes

Madame le Maire propose les tarifs suivants pour la location de la Salle des Fêtes communale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

### Week-end (du vendredi soir au dimanche soir) :

- Particuliers habitant la commune : 150 €
- Associations de la commune : 50 €
- Associations et particuliers extérieurs : 280 €

### Journée en semaine (du lundi au vendredi) :

- Particuliers habitant la commune : 40 €
- Associations de la commune : 40 €
- Associations et particuliers extérieurs sans utilisation de la vaisselle : 80 € ou 60 € si le nombre de locations est supérieur à 12 au cours de la même année
- Associations et particuliers extérieurs avec utilisation de la vaisselle : 100 €

Forfait ménage (en option) : nettoyage complet de la salle pour 60 €

### Cautions :

- Caution en cas de dégradation : 500 €, cette caution sera restituée seulement si aucune dégradation n'est constatée après l'état des lieux sortant et la vérification du matériel. En cas de dégradation, le coût des dommages sera retenu sur la caution.

Caution en cas de désistement : 80 €, cette caution sera restituée seulement si la réservation est annulée au plus tard 10 jours francs avant la date prévue

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 8 voix "POUR" et une abstention :

- **VALIDE les tarifs pour la location de la Salle des Fêtes Communale tels que proposés à compter du 1er janvier 2019**

## Questions et informations diverses

### • Demandes de subventions :

- AFSEP : association des sclérosés en plaques
- Association « Jeunes sapeurs-pompiers de l'agglomération de Belfort »

Par principe, la Commune privilégie une aide financière aux associations locales

### • Dossiers d'urbanisme :

- Accord d'autorisation de travaux concernant la salle de réunion située dans le bâtiment de l'ancienne école. Nous attendons également l'accord du permis de construire avant de débiter les travaux.
- Accord de la déclaration préalable concernant la fermeture du préau de l'ancienne école.

- Accord de la déclaration préalable déposée par Madame Jocelyne BITSCHNAU pour le changement de fenêtres et portes de l'immeuble situé au 32 Grande rue.
- **Entretien des Biens Communaux**
  - La fenêtre des WC du logement Communal a été changée.
  - La fermeture du préau est en cours de réalisation
  - La croix du calvaire a été déposée pour être remplacée par une nouvelle croix taillée à l'identique.
- **Fourrière** : Afin d'équilibrer les comptes de la Fourrière, la participation financière de la Commune à la Fourrière va augmenter en 2019.
- **Échangeur** : Il est important de vérifier que l'on peut toujours accéder à différents terrains suite aux travaux de l'échangeur.  
Madame le Maire va contacter APRR pour refaire le dessous du pont situé au bout de la rue des sources (remise en état du chemin en émulsion ou concassé, et revoir le revêtement devant les cuves à incendies).  
Le barreau a été mis en service le 13 décembre, pour l'instant les murs anti bruit côté salle des fêtes sur l'A36 n'ont toujours pas été remis en place.
- **Transport scolaire** : La Directrice du RPI se plaint du retard du bus de ramassage scolaire.
- **Déclaration catastrophe naturelle**: Les habitants sont sollicités à venir déclarer en Mairie un endommagement constaté sur leur habitation suite à la sécheresse.
- **Divers** : La Mairie s'étonne de ne pas avoir été prévenue de l'implantation d'une antenne de téléphone installée sur la Commune de Dorans située à 300, 400m de Botans.
- **Parcelle communale où sont situées les cuves incendie** : Le géomètre diligenté par la Mairie est venu mesurer la parcelle en vue du bornage.
- **SIEMPK** : Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe et achat d'un ordinateur pour Madame la Directrice.

Séance levée à 21 heures 10

Fait à BOTANS, le 22 décembre 2018

Madame Le Maire,  
Marie Laure FRIEZ

